

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 5 juillet 2024	N° 2024-323

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 5 juillet 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-323</i>

Création de l'association Le Pavillon - Bordeaux Port center - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'identité maritime de Bordeaux est marquée par le patrimoine que constitue le fleuve, les quais, les socles historiques et culturels de la ville, les vastes espaces naturels protégés, et bien sûr par l'acteur économique majeur qu'est le Port. Dans son projet stratégique le Grand port maritime de Bordeaux (GPMB) s'est fixé l'objectif de valoriser cette identité maritime sur le territoire afin que les habitants soient « fiers de leur Port ».

La relation Ville-Port est un sujet dans de nombreuses agglomérations dans le monde. Cela a conduit L'Association internationale villes et ports (AIVP), dont le GPMB et Bordeaux Métropole sont membres, à accompagner depuis plusieurs années le développement du concept de « Port center », lieu d'interface ludique entre le citoyen, la ville et le port, permettant de communiquer sur les missions, les projets et les métiers du port.

Compte tenu du succès des Port centers au Havre, à Anvers, Montréal etc., le GPMB a engagé, en 2022, un travail de concertation des acteurs de son écosystème, autour de l'idée de créer un Port center à Bordeaux, avec l'appui de l'Association internationale Villes et Ports (AIVP).

Chaque Port-Center a sa spécificité et son modèle propre, tout en répondant à une charte établie avec l'AIVP. Avant de définir ce que pourrait être le futur Port center de Bordeaux, un benchmark a été fait et présenté notamment lors des ateliers de concertation avec les partenaires et institutionnels co-animés avec les équipes de l'AIVP.

Le concept bordelais est validé et soutenu par l'AIVP. A noter que ce modèle sera développé sur d'autres territoires comme à Marseille.

Cette concertation a mis en évidence l'intérêt commun d'acteurs locaux de faciliter la découverte du milieu portuaire, industriel et fluvial dans toute sa diversité, par différents publics (scolaires, touristes, riverains des installations, étudiants, chercheurs ...). Les actions du GPMB et de la zone industrialo-portuaire en faveur de la décarbonation des process industriels, de la logistique, mais aussi de la protection des espaces naturels classés, de la relance du fret fluvial, ou encore des innovations numériques sont effectivement de nature à mettre en valeur, auprès du grand public, les métiers liés au GPMB.

Le projet d'un espace de médiation, d'éducation, d'interprétation et de rencontres, implanté aux Bassins à flot a donc émergé progressivement. Le nom « Le Pavillon » a été choisi, lors de cette concertation, pour le futur Port center de Bordeaux.

Ce projet rejoint les objectifs de Bordeaux Métropole d'accompagner l'atout économique majeur qu'est le GPMB dans le développement éco-responsable du territoire. Le Port center constituera aussi un vecteur supplémentaire pour communiquer sur les politiques du territoire liées au fleuve (Économie, Nature, Risque inondation, Culture et Patrimoine, Résilience, Relation avec les territoires voisins).

Dans ce contexte, il vous est proposé que Bordeaux Métropole se joigne au GPMB et à l'Union maritime et portuaire de Bordeaux (UMPB) pour fonder l'association « Le Pavillon – Bordeaux Port center » qui créera et gèrera le futur Port center de Bordeaux : Le Pavillon.

Le détail des statuts de l'association est annexé à la présente.

Contenu

Sur une surface totale de 500m², Le Pavillon disposera d'un centre d'interprétation : des salles équipées dédiées à la découverte de l'environnement industrialo-portuaire et fluvial, à la promotion de l'activité maritime de la métropole bordelaise, de l'ensemble de ses acteurs et de ses métiers.

Le Port center participera également, hors les murs, à des actions culturelles et éducatives en lien avec ses thématiques.

Gouvernance

En tant que membre fondateur de l'association « Le Pavillon – Bordeaux Port center » Bordeaux Métropole entrera, de droit, dans la gouvernance du futur Port center : au Conseil d'administration (CA), et éventuellement au Bureau, voire à la présidence.

Le CA prévoit « un nombre minimum de 5 membres et un nombre maximum de 10 membres » désignés pour 5 ans. En effet, l'exigence de plus de 10 membres peut s'avérer difficile à assurer.

Les 3 membres fondateurs disposeront toujours de 5 sièges : 2 sièges pour le GPMB, 2 pour Bordeaux métropole et 1 siège pour l'UMPB.

Les 5 autres sièges pourront être pourvus sur vote de l'assemblée générale ordinaire constitutive, par les membres actifs ou membres qualifiés, offrant la possibilité aux collectivités intéressées de siéger pour les 5 premières années.

En l'espèce, il vous est proposé de désigner par la présente délibération les deux représentants de Bordeaux Métropole.

Site

Le Port center pourrait être hébergé dans un bâtiment que le GPMB entend construire aux Bassins à flot.

Lors d'une large concertation (3 ateliers organisés entre 2021 et 2022) le choix d'implanter le projet « Le Pavillon - Bordeaux Port Center » aux Bassins à flot a fait consensus, avec comme but de développer une relation ville-port dans le respect des attentes et des besoins de tous : collectivités, autorité portuaire, citoyens et acteurs économiques maritimes et portuaires.

Le projet du PAE des Bassins à flot porte de longue date la reconstruction d'un bâtiment sur l'espace autrefois occupé par le Comptoir bordelais du bois. Ce bâtiment fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre pour répondre à une exigence de bâtiment remarquable et de haute qualité environnementale (« bâtiment Totem », travail de qualité sur le traitement du parvis, identité recherchée dans le quartier), sur une surface de plancher entre 1 500 m² et 1 800 m² dont environ : 1 000 m² de bureaux, salles de réunion et espace de restauration (centre d'affaires) ; 200 m² d'espaces communs ; 500 m² pour le centre d'interprétation (port center).

Le centre d'affaires sera prioritairement dédié aux entreprises en lien avec le maritime. Le GPMB indique avoir déjà reçu plusieurs marques d'intérêt pour ce lieu de la part d'entreprises (assureur maritime, commissionnaire de transport, armateur, bureau d'étude...).

Ce projet d'espace unique Port center - Centre d'affaires soulignera le renouveau actuel des Bassins à flot.

Financement

A ce stade Bordeaux Métropole n'est pas appelée encore à prendre d'engagement quant au co-financement de l'association. Toutefois, les futurs besoins financiers du Pavillon Bordeaux Port center sont à ce jour estimés de la façon suivante :

Investissement

Le financement de la construction du bâtiment global s'appuie sur un investissement du GPMB complété par des subventions attendues de l'Etat et de Bordeaux Métropole. Le coût de construction du Port Center a été individualisé : 1,67 M€. La contribution de Bordeaux Métropole à ce projet fera l'objet d'un arbitrage dans le cadre du CPER Mobilité.

Dans la projection budgétaire de l'association Le Pavillon – Bordeaux Port Center, il est prévu le versement d'une redevance d'occupation des 500m² au GPMB, toutefois celle-ci sera modique et ne couvrira que les coûts marginaux de mise à disposition. En aucun cas la redevance ne doit être analysée comme génératrice de bénéfice pour le GPMB.

Fonctionnement

En 2027, théoriquement, les locaux du Pavillon – Bordeaux Port center seront ouverts et fonctionneront pleinement. Un budget d'environ 171.000€ serait nécessaire, possiblement porté de la façon suivante :

* Prestations de services / visites du Port	51.000€
* Cotisations de membres actifs	30.000€
* GPMB	36.000€
* UMPB	18.000€
* Bordeaux Métropole	36.000€

Si, à l'occasion d'une délibération ultérieure, un co-financement de Bordeaux Métropole venait à être décidé en faveur de l'association Le Pavillon – Bordeaux Port center, en 2026, celui-ci pourrait prendre la forme d'une subvention. D'ici l'ouverture des locaux du Port center en 2026/2027, celui-ci prendrait une forme temporaire pour fonctionner Hors les murs et monter progressivement en puissance :

- en 2024, un conteneur itinérant dans différentes villes de la métropole. Un budget de fonctionnement de 25.000€ serait nécessaire.

Le financement des 3 membres fondateurs de l'association serait probablement mobilisé :

* 2/5 pour le GPMB, soit 10.000€ en 2024.

* 2/5 pour BxM, soit 10.000€ en 2024 (si cet apport de Bordeaux Métropole venait à se confirmer, il serait assuré par redéploiement au sein du budget de la Direction du développement économique)

* 1/5 pour l'UMPB, soit 5.000€ en 2024.

- En 2025, le fonctionnement Hors les murs serait renforcé. Un budget de 44.000€ serait nécessaire, possiblement réparti en :

* prestations de services / visites du Port 14.000€

* GPMB 12.000€

* BxM 12.000€

* UMPB 6.000€.

- En 2026, le bâtiment commencerait à fonctionner en fin d'année. Un budget de 90.000€ serait nécessaire, possiblement réparti en :
 - * prestations de services / visites du Port 37.500€
 - * Cotisations de membres actifs 7.500€
 - * GPMB 18.000€
 - * BxM 18.000€
 - * UMPB 9.000€.

Calendrier envisagé

- Immatriculation de l'association : septembre 2024 ;
- Lancement d'un concours d'architecte pour la construction du bâtiment : septembre 2024 ;
- Premières actions hors les murs : automne 2024 ;
- Obtention du permis de construire : fin 2024 ;
- Travaux de construction et d'aménagement intérieur: 2025 – 2026 ;
- Actions démultipliées hors les murs : 2025 et début 2026 ;
- Ouverture au public 2026/2027.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Schéma de développement économique métropolitain (SDEM) adopté le 25 novembre 2021,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la participation de Bordeaux Métropole à la création de l'association Le Pavillon – Bordeaux Port center concourra à dynamiser l'activité du Grand port maritime sur la métropole, et à mieux faire connaître auprès des citoyens cette activité économique majeure pour le développement économique éco-responsable du territoire,

DECIDE

Article 1 : de co-fonder l'association Le Pavillon – Bordeaux Port center avec le Grand port maritime de Bordeaux, et l'Union maritime et portuaire de Bordeaux ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer le projet de

statuts constitutifs de l'association, ci-annexé et à procéder aux formalités nécessaires à leur enregistrement

Article 3 : de désigner deux représentants de Bordeaux Métropole qui siégeront au Conseil d'administration de l'association, à savoir :

- Monsieur Alexandre Rubio
- Monsieur Olivier Escots

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité - Désignations effectuées.

Contre : Monsieur MORISSET

Ne prend pas part au vote : Madame BOUSQUET-PITT, Monsieur CAZABONNE, Monsieur DODOGARAY, Monsieur ESCOTS, Monsieur FLORIAN, Monsieur LAMARQUE, Madame LE BOULANGER, Madame LECERF MEUNIER, Monsieur PUYOBRAU, Monsieur RUBIO

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 9 JUILLET 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 9 JUILLET 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--